

SESSION DU 14 MARS 2016**RAPPORT N° FIN 28**

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 25/03/2016

Réception par le préfet : 25/03/2016

Publication : 25/03/2016

Pour l'"Autorité Compétente" par délégation

■ DIRECTION GENERALE ADJOINTE AMENAGEMENT**■ MISSION PROSPECTIVE TERRITORIALE ET GRANDS PROJETS****9251****6 - Mission Ressources et Europe****61 - Coopération Transfrontalière et Interrégionale**

Le département de Meurthe-et-Moselle bénéficie d'une position géographique privilégiée pour développer des coopérations et exploiter les potentiels avec ses voisins européens.

Compte tenu de la volonté de l'assemblée départementale :

- d'une part, et conformément à l'Axe 1 du Projet Départemental 2015-2021 adopté le 6 juillet 2015 :
 - d'approfondir les relations bilatérales avec le Luxembourg,
 - d'ouvrir de nouvelles coopérations avec les Länder allemands,
 - de poursuivre l'engagement du département dans les coopérations d'initiative européenne et politique.
- d'autre part, comme adopté à l'unanimité lors des sessions du 22 juin et 23 novembre 2015 :
 - de soutenir les programmes de coopération INTERREG A Grande Région,
 - de s'engager à tout mettre en œuvre pour mobiliser l'ensemble des fonds européens à disposition du Département et de ses partenaires.

Le budget 2016 de la politique de Coopération Transfrontalière, d'un montant global de **104 375 €** est établi comme suit :

1. Participation au fonctionnement des structures de coopération transfrontalière

Dans le cadre de la politique de Coopération Transfrontalière du Conseil départemental, il vous est proposé d'inscrire un montant de :

- 9 000 € pour le fonctionnement des organes d'assistance technique du programme Interreg IV A Grande Région conformément à la convention de partenariat approuvée par l'assemblée départementale du 22 octobre 2007 et à l'avenant soumis à la Commission Permanente du 7 septembre 2015.

Ces organes contribuent à la gestion et l'instruction des projets territoriaux déposés au titre de ce programme, qui s'achève progressivement. La contribution financière du Département est prévue jusqu'en 2021.

Les crédits seront inscrits au chapitre 65 sur l'AE P261 E01 AE INTERREG IV A 2007-2013 d'un montant de 110 000 €.

- 17 000 € pour le fonctionnement des organes d'assistance technique du programme Interreg V A Grande Région conformément à la convention de partenariat approuvée par l'assemblée départementale du 23 novembre 2015, qui engage le Département jusqu'en 2021.

Ce programme permettra de poursuivre les efforts visant à structurer le grand territoire régional afin de renforcer sa compétitivité et son attractivité.

Les crédits seront inscrits au chapitre 65 sur l'AE P261 E07 AE INTERREG IV A 2014-2020 d'un montant de 110 000 €.

- 15 000 € pour le fonctionnement du GECT portant le secrétariat administratif du Sommet des Exécutifs de la Grande Région conformément à la décision de l'assemblée départementale en date du 24 septembre 2012 de s'engager dans le fonctionnement de cette structure.

Ce secrétariat vise notamment à préparer les travaux du Sommet des Exécutifs de la Grande Région et de ses groupes de travail, dont un profond remaniement est en cours afin de gagner en lisibilité et en efficacité.

- 16 000 € pour le fonctionnement du GECT – Alzette/Belval conformément à la délibération du 22 juin 2015 adoptant la convention.

La stratégie 2015-2016 du GECT Alzette-Belval vise la construction progressive d'une agglomération transfrontalière basée sur les principes du développement durable et au service de l'ensemble de ses habitants.

2. Contribution aux travaux de la Grande Région en matière d'aménagement et de développement du territoire

Dans le cadre de la mise en œuvre progressive d'une Grande Région Métropolitaine Polycentrique Transfrontalière, il vous est proposé d'inscrire un montant de :

- 6 250 € en fonctionnement, pour la pérennisation du Système d'Information Géographique de la Grande Région conformément à la décision de l'assemblée départementale du 7 octobre 2013 qui engage notre collectivité jusqu'en 2018.

- 3 125 € pour l'élaboration du Schéma de Développement Territorial de la Grande Région, conformément à la convention de partenariat présentée à la présente session qui engage notre collectivité jusqu'en 2018.

3. Soutien aux partenaires contribuant à l'acquisition, la diffusion et la mobilisation des informations relatives aux fonds européens

Dans l'objectif d'une meilleure efficacité de la mobilisation des fonds européens sur notre territoire, il vous est proposé d'inscrire un montant de :

- 25 000 € pour le renouvellement en 2016 de notre adhésion annuelle à l'Association Europe Lorraine Champagne Ardenne (AELCA), conformément à l'engagement pris lors de l'Assemblée Générale de cette association le 20 octobre 2015.

A travers cette adhésion, il s'agit de disposer d'une information globale et stratégique en provenance directe de Bruxelles sur l'actualité communautaire et plus particulièrement sur la politique régionale européenne. Cette information contribue au positionnement du Conseil départemental dans la mise en œuvre et la gestion des fonds européens au niveau national et régional et à la mise à disposition d'informations thématiques ciblées auprès des différentes directions du Département.

- Il vous est enfin proposé de poursuivre l'appui au fonctionnement des structures locales (en particulier : Carrefour des Pays Lorrains et CRISTEEL) contribuant à l'accompagnement et à l'information directe des acteurs et porteurs de projets départementaux sur les stratégies de mobilisation des fonds européens dans le cadre de l'actuelle période de programmation 2014-2020.

Le montant global maximal attribué au fonctionnement de ces structures est de 13 000 € pour l'année 2016.

La répartition de ce montant global entre les différentes structures partenaires s'effectuera par le biais de conventions spécifiques présentées lors de Commissions Permanentes ultérieures.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil départemental

La séance du **Jeu**di 17 Mars 2016 est ouverte à 09 H 12, sous la présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les membres de l'assemblée sont présents, à l'exception de **Mme BALON Sylvie**, **M. BLANCHOT Patrick**, **Mme PAILLARD Catherine** et **M. PENSALFINI Eric**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **M. ARIES Christian**, **Mmes MAYEUX Sophie**, **LASSUS Anne** et **MARCHAL-TARNUS Corinne**.

DELIBERATION

RAPPORT N° 28 - 6 - MISSION RESSOURCES ET EUROPE - 61 - COOPERATION TRANSFRONTALIERE ET INTERREGIONALE

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 28 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées,
- prend acte des éléments de présentation budgétaire,
- et précise que les inscriptions budgétaires correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

			<i>en €</i>
Niveau	Libellé	CP Voté BP 2015	proposition du président CP 2016
Mission	Ressources et Europe		
Pol. Sect.	Coopération transfrontalière interrégionale	125 375	104 375
Programme	P261 Echanges transfrontaliers et Europe	125 375	104 375

Chapitre	Libellé chapitre	CP Voté BP 2015	proposition du président CP 2016
011	Charges à caractère général	30 000	25 000
65	Autres charges de gestion courante	95 375	79 375
TOTAL		125 375	104 375

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président du conseil départemental certifie que cet extrait est conforme au registre des délibérations, qu'il a été publié ou notifié et qu'il sera exécutoire dès réception par M. le Préfet.

NANCY, LE 21 MARS 2016
LE PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL,

The image shows the official seal of the Meurthe-et-Moselle Departmental Council, which is circular and contains a central emblem with a figure and a cross. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink.

Mathieu KLEIN